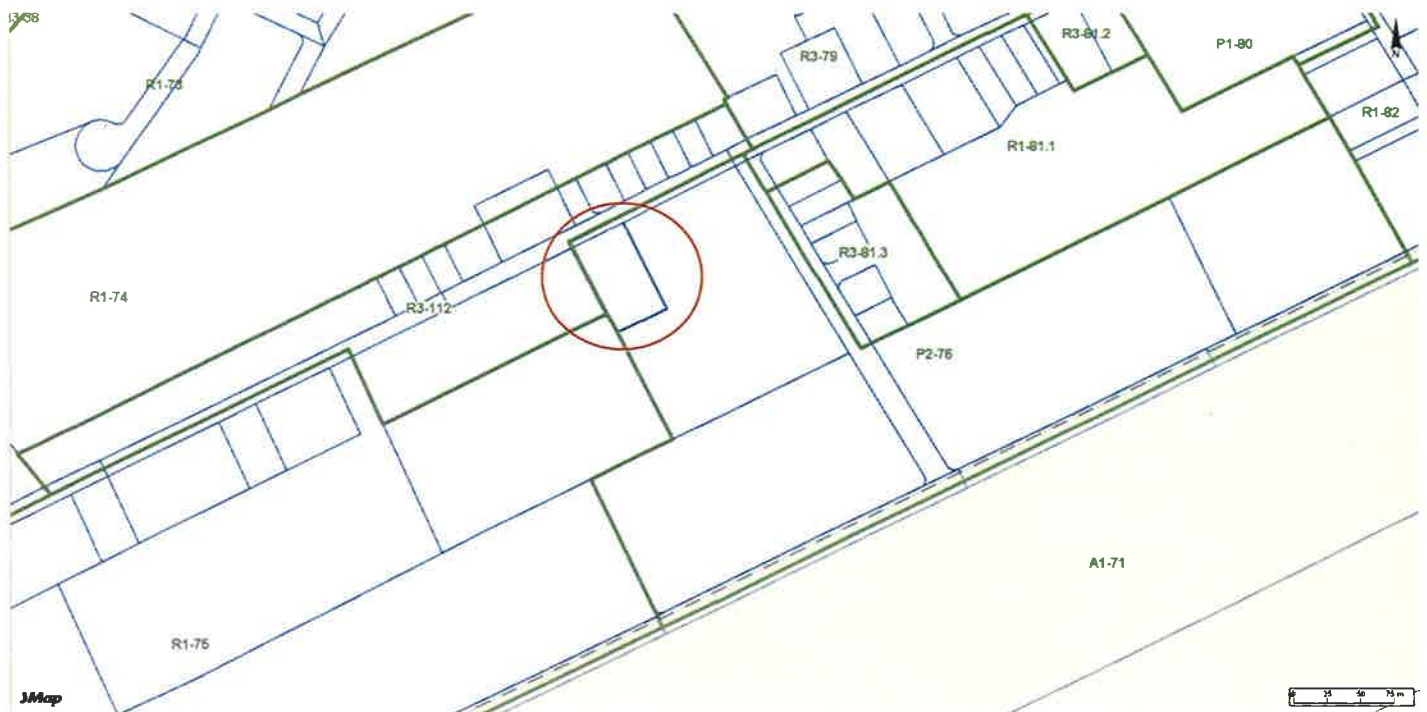


AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 8 juin 2020, un premier projet de règlement n°1011-20 amendant le règlement de zonage n°377 tel qu'amendé subséquemment et visant à modifier la délimitation des zones R3-112 et P2-76 afin d'inclure le lot 3 443 337 à cette dernière, tel que démontré au plan suivant :

Nouvelle délimitation des zones P2-76 et R3-112



Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 6 août 2020 à 18h00, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 29 juillet 2020


France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière